

Département de la Vendée
Arrondissement de La Roche sur Yon
COMMUNE DE MORTAGNE SUR SEVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2018

Conseillers en exercice : 29 - Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 29

Convocation du 23 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le 30 du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mortagne sur Sèvre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de janvier sous la présidence de Monsieur Alain BROCHOIRE, Maire.

Etaient présents : Alain BROCHOIRE, Dominique RIPAUD, Christine PAGEARD, Evelyne ANNEREAU Philippe MASSÉ, Laurence ROMPION, Françoise RETAILLEAU, Yann POUVREAU, Sandrine MUNAR, Arnaud BILLARD, Claude MEL, Hénia ERNOUL, Olivier SOURICÉ, Bénédicte BOSSARD, Dominique COUSSEAU, Vincent BÉNÉTEAU, Patrice COIRIER, Marina BEAUFRETON, Joël VOYAU, Claude GIRARDEAU, Véronique ROUGEON, Kévin GIRARDEAU, Martine CATTEAU.

Excusés : Damien ROY qui a donné procuration à Alain BROCHOIRE, Laurent GRIMAUULT qui a donné procuration à Laurence ROMPION, Véronique GIRARDEAU qui a donné procuration à Vincent BENETEAU, Sophie JAUD qui a donné procuration à Olivier SOURICE, Amandine BRIAULT qui a donné procuration à Dominique COUSSEAU, Michel COGE qui a donné procuration à Kévin GIRARDEAU.

Secrétaire de Séance : Yann POUVREAU

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2017 est adopté à l'unanimité

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain BROCHOIRE, Maire.

L'ordre du jour de la présente séance, figurant dans la convocation transmise à chaque conseiller municipal est le suivant :

RYTHMES SCOLAIRES

Rentrée scolaire 2018 : décision relative au maintien de la semaine de 4 jours 1/2 ou au retour à la semaine de 4 jours.

QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2018

**1 – RENTREE SCOLAIRE 2018 : DECISION RELATIVE AU MAINTIEN DE LA SEMAINE DE 4 JOURS
½ OU AU RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS**

Le Maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à déroger à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Une enquête a été réalisée auprès des familles, des enfants, des enseignants, des agents municipaux en charge des NAP, des intervenants extérieurs ; la synthèse des résultats de cette enquête a été présentée lors du comité de pilotage du PEDT du 18 janvier 2018 dont le compte-rendu a été joint à la convocation du Conseil municipal.

Vu l'avis défavorable du Conseil de l'école élémentaire Robert Desnos en date du 19 octobre 2017 pour le retour à la semaine de 4 jours,

Vu l'avis favorable du Conseil de l'école maternelle Chantefleurs en date du 15 janvier 2018 pour le retour à la semaine de 4 jours,

Vu l'avis favorable du Conseil de l'école primaire d'Evrunes en date du 12 juin 2017 pour le retour à la semaine de 4 jours confirmé par un second vote du Conseil d'école d'Evrunes le 25 janvier 2018,

Le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours ou sur le maintien de la semaine à 4,5 jours.

En application de l'article 29 du règlement intérieur du conseil municipal, le Maire propose un vote à bulletins secrets et soumet cette proposition aux voix.

Sur le vote à bulletins secrets :

*nombre de voix POUR : 8

*nombre de voix CONTRE : 21

*abstentions : 0

Le vote a lieu à main levée. (pour que le vote ait lieu à bulletins secrets il faut 1/3 de voix POUR)

Monsieur le Maire soumet au vote la question suivante : êtes-vous favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de Mortagne sur Sèvre, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 ?

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Après avis des conseils d'école,

En considération de l'intérêt que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 16 voix POUR, 12 voix CONTRE, et 1 abstention :

- Émet un avis FAVORABLE au rétablissement de la semaine de 4 jours.

Laurence ROMPION détaille les résultats de l'enquête réalisée auprès des enfants, des familles, des enseignants, des personnels municipaux et des intervenants extérieurs qui fait ressortir que les NAP ont profité aux plus grands mais qu'elles conviennent moins aux plus petits.

Joël VOYAU évoque le problème de la fatigue chez les enfants de maternelle qui pourrait être réglé avec une amélioration du temps de sieste. Il propose de poursuivre le dispositif encore quelque temps pour trouver des solutions.

Laurence ROMPION répond que le service enfance-jeunesse était en capacité de s'adapter pour cette amélioration du temps de sieste mais que le travail en collaboration avec les enseignants n'a pas pu aboutir.

Martine CATTEAU ajoute que grâce aux NAP, des enfants ont pu bénéficier d'apports culturels non négligeables qu'ils n'auraient peut-être pas pu avoir sans l'instauration de la semaine de 4,5 jours.

Claude GIRARDEAU répond que ce constat ne s'applique pas aux enfants de maternelle.

Dominique RIPAUD évoque le coût du service et le risque que les aides de l'Etat ne perdurent pas au-delà de 2019.

Monsieur le Maire, après avoir invité chaque conseiller à s'exprimer sur le sujet, propose de soumettre aux voix la possibilité pour la commune de revenir à la semaine de 4 jours, tout en précisant qu'il s'agit d'un avis, au même titre que le vote des conseils d'école, et que c'est au Directeur d'Académie de prendre la décision finale. (Proposé par Monsieur le Maire, le vote à bulletin secret n'est pas retenu).

2 – BUDGET PRINCIPAL / OUVERTURE DE CREDITS SUR CERTAINES LIGNES AVANT LE VOTE DU BP 2018

Suivant les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Jusqu'à l'adoption du BUDGET PRIMITIF ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette délibération remplace la délibération DEL17CO149 du Conseil Municipal du 19 décembre 2017 pour des opérations sachant que le montant maximum des ouvertures de crédits autorisées reste inchangé soit 1 333 159,66 euros.

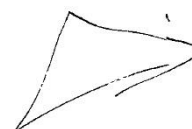
Avec les modifications apportées, les lignes budgétaires nécessitant une ouverture de crédits sont les suivantes :

Chapitre	Opération	Libellé	montants proposés
204		Subventions d'investissement	5 000,00
041		Opérations patrimoniales	50 000,00
21		Immobilisations corporelles -Acquisitions de terrains	210 000,00
21	1001	Matériel	20 000,00
21	1002	Bâtiments	30 000,00
21	1003	Voirie	30 000,00
21	1004	Espaces verts	5 000,00
21	1005	Cimetières	10 000,00
204	1006	Effacement des réseaux	10 000,00
21	1009	Matériel informatique	5 000,00
21	201108	Plan accessibilité	5 000,00
21	201113	Salle d'escalade et extension salle de gymnastique	15 000,00
21	201302	Eglise St Hilaire : centre du vitrail	50 000,00
23	201302	Eglise St Hilaire : centre du vitrail	50 000,00
21	201509	Projet immobilier St Alexandre	15 000,00
23	201509	Projet immobilier St Alexandre	50 000,00
21	201703	Travaux de sécurité dans les écoles-accueils d'enfants	10 000,00
23	201703	Travaux de sécurité dans les écoles-accueils d'enfants	10 000,00
		TOTAL GENERAL	580 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à 21 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions

-ADOpte les ouvertures de crédits sur certaines lignes d'investissement avant le vote du BP 2018.

Le Maire



Alain BROCHOIRE